

« Les meilleurs amis du monde » avec la coopération franco-allemande



Jean-Noël Barrot, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé de l'Europe avec Brigitte Klinkert et Nils Schmid, co-présidents du bureau de l'Assemblée parlementaire franco-allemande

L'Assemblée parlementaire franco-allemande a été créée le 25 mars 2019 et il s'agit d'une innovation majeure. L'occasion de fêter son 5^{ème} anniversaire lors d'un Colloque le 18 mars 2024 à la salle Victor Hugo de l'Assemblée Nationale.

En ouvrant ce colloque, le Ministre Jean-Noël Barrot n'a pas manqué de souligner que « les liens entre la France et l'Allemagne sont indéfectibles. C'est à l'initiative des parlementaires qu'est née l'Assemblée parlementaire franco-allemande. Le but est d'aboutir à des réalisations concrètes ». Puis Brigitte Klinkert, députée française et Nils Schmid, député allemand ont estimé que la France et l'Allemagne sont les meilleurs amis du monde » avant que divers(es) intervenant(e)s évoquent la coopération franco-allemande et les conséquences du Traité d'Aix la Chapelle signé le 22 janvier 2019 signé entre le Président de la République Emmanuel Macron et la Chancelière Angela Merkel.

La coopération entre les deux pays ne date pas du Traité d'Aix La Chapelle. La déclaration de Robert Schuman du 9 février 1950 est bien connue (cf. page 2), tout comme le tandem constitué par le général Charles de Gaulle, président de la République française et le chancelier allemand Konrad Adenauer qui ont signé le Traité de l'Élysée le 22 janvier 1963.

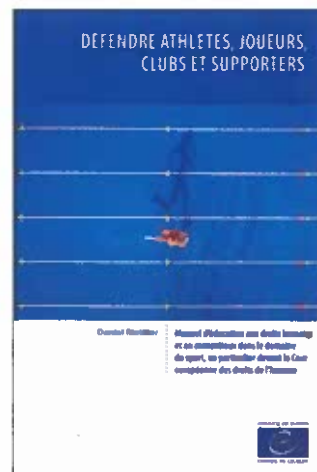
L'historien franco-allemand Alfred Grosser, bien connu de tous, ne manquait pas d'écrire dans l'un de ses ouvrages, *Affaires extérieures – la politique de la France 1944-1989* (Ed. Flammarion) : « de septembre 1958 à janvier 1963, le couple France-Allemagne s'affirme de plus en plus, notamment au cours de la visite que Konrad Adenauer effectue en France en juillet 1962. L'image des deux hommes côté à côté dans la nef de la cathédrale de Reims prend valeur de symbole. Et du 4 au 9 septembre, c'est le voyage véritablement triomphal du général de Gaulle en République fédérale... ».

Les droits de l'homme dans le sport : le Conseil de l'Europe a ouvert la voie !

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 Etats membres dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme. Daniel Rietiker, juriste expérimenté à la Cour européenne des droits de l'homme, maître de conférences

à l'Université de Lausanne et professeur adjoint à l'Université de droit à l'Université de Suffolk (USA) vient de publier l'ouvrage *Défendre athlètes, joueurs, clubs et supporters*. Il s'agit à l'évidence d'un véritable guide pratique avec l'explication des affaires sportives devant la Cour européenne des droits de l'homme et également les éléments pratiques de la saisine de la Cour.

Les litiges portés devant la Cour européenne sont très divers : équité de la procédure et accès au Tribunal, respect de la vie privée dans la lutte contre le dopage et liberté d'expression des joueurs et des sportifs, ainsi que divers droits fondamentaux des clubs et des supporters, notamment dans la lutte contre le hooliganisme. Et les lecteurs trouveront dans l'ouvrage un formulaire de requête pour saisir la Cour.



A ne pas manquer à Marseille

Colloque sur l'Europe, organisé par le Comité Européen, le Mouvement Européen Provence et l'Uef Sud

Des questions pour un débat passionnant le 4 avril 2024. « A quoi sert l'Europe ? » avec Monique Beltrame, Présidente du Comité Européen. « La Grande Bretagne sans l'Europe » avec Thomas Reilly, Ancien Ambassadeur du Royaume-Uni. « Brexit - A quand le retour ? » en hommage à l'ouvrage de Jean-Gérard Lieberherr avec Michel Caillouet, Président de l'Union des Fédéralistes Européens Sud.

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner à LEGISPORT, 8 Rue d'Arcole,
13006 Marseille

NOM : PRENOM :
FONCTION :
ADRESSE :
CP : VILLE :

->OUI, JE M'ABONNE POUR L'ANNEE 2024 et je joins un
règlement de 30 euros (6 numéros de l'année 2024